



Rue des Terreaux 16, 2300 La Chaux-de-Fonds  
theatreprone@bluewin.ch

Monsieur Alain Ribaux  
Chef du Département de la justice,  
de la sécurité et de la culture  
Château  
Rue de la Collégiale 12  
2000 Neuchâtel

25 novembre 2019

## **Consultation en cours pour la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles LEAC**

Monsieur le Chef de Département,

Notre association ainsi que d'autres actrices et acteurs culturels du Canton ont été invités à participer à plusieurs tables rondes et à la grande Journée cantonale de la Culture du 23 mars 2019. Nous vous remercions de nous avoir permis de nous exprimer dans le cadre de cette consultation autour de la nouvelle LEAC.

Nous nous adressons à vous avec les demandes suivantes:

- La Journée cantonale de la Culture du 23 mars 2019 a-t-elle fait l'objet d'un procès-verbal ou d'un compte-rendu? Si tel était le cas nous serions très intéressés à en recevoir une copie.

- Le 23 mars vous avez évoqué une possible deuxième Journée cantonale de la Culture, dans une phase ultérieure de la consultation. Nous pensons qu'une telle rencontre est nécessaire pour poursuivre la réflexion, approfondir le dialogue et envisager des solutions. Si une telle manifestation devait effectivement avoir lieu, nous souhaiterions pouvoir participer activement à sa mise sur pied.

Il y a plusieurs thèmes qui nous tiennent particulièrement à coeur. Nous voudrions qu'ils soient traités.

Nous souhaiterions également avoir des réponses plus concrètes de la part de votre Département et du Service des Affaires culturelles par rapport aux préoccupations et demandes exprimées tant à la suite des Etats-Généraux de la Culture que lors de la Journée de la Culture.

Nous souhaitons vivement poursuivre la démarche prometteuse et constructive lancée autour de la nouvelle LEAC et espérons que cette collaboration permettra d'aboutir à un résultat digne de la place essentielle que la culture occupe dans le Canton.

Tout en vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de Département, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Aurore Faivre  
Présidente

Philippe Vuilleumier  
Membre du comité

### **Copie**

Service des affaires culturelles, Madame Zsuzsanna Beri  
Service des affaires culturelles, Madame Marie-Thérèse Bonadonna  
Ville de Neuchâtel, Madame Gaëlle Métrailler  
Ville de la Chaux-de-Fonds, Monsieur Cyril Tissot  
Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels FNAAC

**PS Pour mémoire, nous nous permettons de rappeler ici les propositions formulées cette année par les milieux culturels neuchâtelois dans le cadre des Etats-généraux de la Culture:**

### **Pour toutes les disciplines:**

1. *Consacrer 1% du budget de l'Etat au soutien à la culture ;*
2. *Etablissement de critères objectifs, transparents et communiqués pour l'obtention des soutiens publics ;*
3. *Soutien accru à la diffusion et à la promotion des créations et des manifestations ;*
4. *Abandon du système « Culturac » au profit d'une simplification et d'une harmonisation des procédures de demandes de soutien entre le Canton et les Villes.*

### **Pour le théâtre/opéra:**

1. *Augmenter progressivement l'enveloppe financière attribuée aux activités théâtrales ;*
2. *Augmenter la capacité administrative du service de la culture (plus de postes) ;*
3. *Les lieux subventionnés par le canton doivent assurer dans les créations et les accueils une place significative aux artistes neuchâtelois ;*
4. *La création institutionnelle ainsi que les compagnies conventionnées réservent une place significative aux acteurs artistiques et techniques régionaux ;*
5. *Repenser le soutien à la diffusion pour permettre de répondre aux critères et exigences des organismes de diffusion tels que notamment Corodis, Pro Helvetia et Label + en augmentant par exemple le temps de jeu, pour favoriser l'accès à ces programmes et en fournissant une enveloppe de soutien indépendante de ces organismes ;*
6. *Création de "cartes blanches" pour la recherche artistique, sans obligations de production, sous forme par exemple de labo ou de workshops ;*
7. *Améliorer la communication et l'information autour des métiers de la culture à Neuchâtel (ex. : Capacité et OCOSP), y compris pour les disciplines techniques ;*
8. *Reconsidérer le statut des émergents afin d'obtenir du soutien dès la première création et soutenir la création de ces compagnies sur la durée ;*
9. *Uniformiser entre villes et canton les formulaires de demandes de subventions.*

(Source: FNAAC, CAHIERS DE PROPOSITIONS, mars 2019)

